



Barème des Honoraires 2023 « Mandats simples »

TRANSACTION : honoraires maximum

Montant de la transaction comprise entre	Honoraires maximum TTC
Jusqu'à 20 000 €	4 000 €
20 001 € et 50 000 €	5 000 €
50 001 € et 100 000 €	7 000 €
100 001 € et 150 000 €	10 000 €
150 001 € et 200 000 €	8 %
200 001 € et 300 000 €	7 %
300 001 € et plus	6 %

LOCATION :

Pour les logements nus ou meublés suite à la Loi ALUR du 24 mars 2014.

A la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8.00 €/m²
 Etat des lieux : 3.00 €/m²

A la charge du bailleur :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 7.00 €/m²
 Etat des lieux : 2.00 €/m²
 Entremise et négociation : 3.00 €/m²

Pour un parking ou garage :

Locataire : 150.00 €
 Bailleur : 150.00 €

Pour les locaux commerciaux :7 % HT du loyer triennal à la charge du preneur

Hors recherche de locataire :

Rédaction de bail : 260.00 € TTC
 Etat des lieux : 200.00 € TTC



Barème des Honoraires 2023 « Exclusifs et semi-exclusifs »

TRANSACTION : honoraires maximum

Montant de la transaction comprise entre	Honoraires maximum TTC
Jusqu'à 20 000 €	3 000 €
20 001 € et 40 000 €	4 000 €
40 001 € et 70 000 €	6 000 €
70 001 € et 100 000 €	7 000 €
100 001 € et 150 000 €	9 000 €
150 001 € et 200 000 €	10 000 €
200 001 € et 230 000 €	10 500 €
230 001 € et 270 000 €	11 000 €
270 001 € et 300 000 €	12 000 €
300 001 € et 340 000 €	13 000 €
340 001 € et 380 000 €	14 000 €
380 001 € et 420 000 €	15 000 €
420 001 € et 700 000 €	5.00 %
700 001 € et 950 000 €	4.50 %
950 001 € et plus	4.00 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

TVA au taux de 20 %

Remise de 15 % possible pour plusieurs biens simultanés par un seul mandant.

Barème des Honoraires 2023 « Terrains à bâtir »

TRANSACTION : honoraires maximum

Montant de la transaction comprise entre	Honoraires maximum TTC
0 à 50 000 €	5 000 €
50 001 € à 100 000 €	6 000 €
100 001 € à 130 000 €	7 000 €
130 001 € à 150 000 €	8 000 €
150 001 € à 180 000 €	9 000 €
180 001 € et plus	5.00 %